



Un nouveau simulateur pour savoir combien de temps conserver ses papiers

Publié le 08 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © hcast - Fotolia.com

Vous vous demandez combien de temps vous devez garder vos relevés de compte bancaire, vos factures d'électricité ou de gaz, les justificatifs utilisés pour votre déclaration de revenus ? Quels sont les documents à conserver toute sa vie ? Un nouveau simulateur disponible sur *Service-Public.fr* vous indique combien de temps conserver les documents de la vie courante : assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé...

Le simulateur *Combien de temps conserver ses papiers ?* (<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/ConserverSesPapiers>) vous permet de connaître la durée minimale durant laquelle il est prudent de garder les documents (délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit à remboursement par exemple ou délais pendant lesquels on peut vous réclamer un document).

Ce simulateur est très simple à utiliser : sélectionnez un document dans la liste déroulante ou taper un mot-clé et vous obtenez la durée minimale de conservation du document concerné. Pour sélectionner un autre document, cliquez sur « Recommencer ».

Près d'une centaine de documents sont proposés dans le simulateur.

Et aussi

- Papiers à conserver (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>)
- Un nouveau simulateur pour savoir si pouvez bénéficier du regroupement familial (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14858>)
- Sport : un simulateur vous permet de savoir si vous avez besoin d'un certificat médical (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15097>)